



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 55

TROISIÈME SESSION, QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée convient de procéder à l'approbation et à la troisième lecture des projets de loi 221 et 300.

M. LAGASSÉ propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 221 — *Loi sur la Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire/The Rail Safety Awareness Week Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

Il s'élève un débat.

MM. LAGASSÉ, SWAN, YAKIMOSKI, LINDSEY et MARCELINO (Tyndall Park) interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M^{me} GUILLEMARD propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 300 — *Loi modifiant la Loi sur l'Association des étudiants de l'Université du Manitoba/The University of Manitoba Students' Union Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

Il s'élève un débat.

M^{me} GUILLEMARD ainsi que MM. TEITSMA et SWAN interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. GRAYDON présente la proposition suivante :

Proposition n° 18 : Sensibilisation à la maladie de Lyme et à la prévention pour lutter contre cette maladie

Attendu :

que mai est le Mois de la sensibilisation à la maladie de Lyme;

que la maladie de Lyme est causée par une bactérie qui se transmet en Amérique du Nord par la morsure d'une tique à pattes noires ou d'une tique occidentale à pattes noires infectée.

qu'au Manitoba, la période où le risque de contracter cette maladie est le plus élevé s'étend de mai à juillet;

que cette maladie est difficile à diagnostiquer, qu'elle est actuellement incurable et que le traitement de ses symptômes peut être long;

que l'incidence de cette maladie a monté en flèche au Manitoba, passant de un cas confirmé en 2009 à 29 en 2017, et que de nombreux autres cas n'ont pas été signalés ou confirmés;

que les cas de maladie de Lyme signalés au Canada ont plus que sextuplé de 2009 à 2016;

que de nombreux patients peinent encore à obtenir un diagnostic et des soins;

que s'ils ne sont pas traités, les symptômes de la maladie de Lyme peuvent devenir très graves et causer l'arthrite, des palpitations, l'inflammation du cerveau, des douleurs nerveuses, des étourdissements, une vision floue et un système immunitaire compromis,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à sensibiliser la population aux effets de la maladie de Lyme au Manitoba, à favoriser de meilleurs tests de diagnostic et de meilleurs traitements et à promouvoir des stratégies de prévention.

Il s'élève un débat.

M. GRAYDON intervient.

M. MARCELINO (Tyndall Park), M^{me} GUILLEMARD ainsi que MM. NESBITT, GERRARD, LAGIMODIERE et SMOOK posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. MARCELINO (Tyndall Park), M^{mes} GUILLEMARD et MARCELINO (Logan) ainsi que MM. GERRARD et ALTEMEYER interviennent. M. ALLUM exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

M. SWAN propose la première lecture du projet de loi 225 — *Loi modifiant le Code des droits de la personne (caractéristiques génétiques)/The Human Rights Code Amendment Act (Genetic Characteristics)* — dont l'objet a été indiqué.

M. le *ministre* PEDERSEN dépose le rapport annuel de la Commission du travail du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017.

(Document parlementaire n° 60)

La présidente dépose le rapport annuel de l'Ombudsman du Manitoba pour l'année se terminant le 31 décembre 2017.

(Document parlementaire n° 61)

M. SCHULER, *ministre de l'Infrastructure*, fait une déclaration au sujet de l'état des incendies de forêt au Manitoba.

M. MALOWAY et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. JOHNSTON, M^{me} FONTAINE ainsi que MM. GRAYDON, GERRARD et MICKLEFIELD font des déclarations de député.

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} SMITH (Point Douglas) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre du Manitoba et la ministre de la Justice à ordonner immédiatement la tenue d'une enquête publique sur les systèmes qui ont joué un rôle dans la vie et le décès de Tina Fontaine ainsi que sur le fonctionnement de l'administration de la justice après son décès et à faire en sorte que le mandat de l'enquête publique soit défini conjointement avec les tuteurs de Tina Fontaine ou avec le mandataire nommé par ces derniers. (R. Caribou, J. Laquette, S. Rue et autres)

M^{me} FONTAINE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre du Manitoba et la ministre de la Justice à ordonner immédiatement la tenue d'une enquête publique sur les systèmes qui ont joué un rôle dans la vie et le décès de Tina Fontaine ainsi que sur le fonctionnement de l'administration de la justice après son décès et à faire en sorte que le mandat de l'enquête publique soit défini conjointement avec les tuteurs de Tina Fontaine ou avec le mandataire nommé par ces derniers.

Avant l'examen à l'étape du rapport des amendements, M. NESBITT intervient pour indiquer qu'il est en situation de conflit d'intérêts par rapport au projet de loi 19 — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire (efficacité accrue)/The Planning Amendment Act (Improving Efficiency in Planning)*.

L'Assemblée convient de permettre au ministre des Relations avec les municipalités de proposer des amendements à l'étape du rapport visant le projet de loi 19, étant entendu qu'ils seront examinés cet après-midi en même temps que ceux qui sont inscrits au *Feuilleton* sous la rubrique « Étape du rapport — amendements ».

M. LINDSEY retire les deux amendements qu'il a présentés à l'étape du rapport visant le projet de loi 19.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

Il est donné lecture du point de l'ordre du jour prévoyant l'examen à l'étape du rapport des amendements apportés au projet de loi 11 — *Loi sur la vente au détail responsable et sécuritaire du cannabis (modification de la Loi sur la réglementation des alcools et des jeux et de la Loi sur la Société manitobaine des alcools et des loteries)/The Safe and Responsible Retailing of Cannabis Act (Liquor and Gaming Control Act and Manitoba Liquor and Lotteries Corporation Act Amended)* — dont a fait rapport le Comité permanent de la Justice.

M^{me} LAMOUREUX propose que le projet de loi 11 soit amendé, dans l'article 12, dans la définition de « jeune » figurant à l'article 101.1, par substitution, à « 19 ans », de « 18 ans ».

L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

POUR

ALLUM
ALTEMEYER
FONTAINE
GERRARD
KINEW
LAMOUREUX
LATHLIN
LINDSEY

MALOWAY
MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)
SARAN
SMITH (Point Douglas)
SWAN
WIEBE.....15

CONTRE

BINDLE	MAYER
CLARKE	MICHALESKI
COX	MICKLEFIELD
CULLEN	MORLEY-LECOMTE
CURRY	NESBITT
EICHLER	PALLISTER
EWASKO	PEDERSEN
FIELDING	PIWNIUK
FRIESEN	REYES
GOERTZEN	SCHULER
GRAYDON	SMITH (Southdale)
GUILLEMARD	SMOOK
HELWER	SQUIRES
ISLEIFSON	STEFANSON
JOHNSON	TEITSMAN
JOHNSTON	WHARTON
LAGASSÉ	WISHART
LAGIMODIERE	WOWCHUK
MARTIN	YAKIMOSKI..... 38

Avec le consentement de l'Assemblée, il est donné lecture du point de l'ordre du jour prévoyant l'examen à l'étape du rapport des amendements apportés à la version amendée du projet de loi 19 — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire (efficacité accrue)/The Planning Amendment Act (Improving Efficiency in Planning)* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

M. le *ministre* WHARTON propose que le projet de loi 19 soit amendé par suppression du paragraphe 19(2).

L'amendement, mis aux voix, est adopté.

M. le *ministre* WHARTON propose que le projet de loi 19 soit amendé par suppression de l'article 25.

L'amendement, mis aux voix, est adopté.

M. le *ministre* WHARTON propose que le projet de loi 19 soit amendé par substitution, au paragraphe 32(2), de ce qui suit :

Entrée en vigueur — proclamation

32(2) *Les articles 18, 20 et 26 entrent en vigueur à la date fixée par proclamation.*

L'amendement, mis aux voix, est adopté.

Il est donné lecture du point de l'ordre du jour prévoyant l'examen à l'étape du rapport des amendements apportés au projet de loi 26 — *Loi modifiant diverses lois en matière de conduite avec facultés affaiblies/The Impaired Driving Offences Act (Various Acts Amended)* — dont a fait rapport le Comité permanent de la Justice.

M^{me} la ministre STEFANSON propose que le projet de loi 26 soit amendé par adjonction, après le paragraphe 11(4), de ce qui suit :

Règlements transitoires

11(5) *Le lieutenant-gouverneur en conseil peut, par règlement, pallier les difficultés, incompatibilités ou impossibilités qui découlent des modifications apportées à la loi fédérale entre la date du dépôt de la présente loi, au cours de la troisième session de la 41^e législature, à titre de projet de loi 26 et la date de sanction de la loi fédérale.*

L'amendement, mis aux voix, est adopté à la majorité.

POUR

BINDLE
CLARKE
COX
CULLEN
CURRY
EICHLER
EWASKO
FIELDING
FRIESEN
GOERTZEN
GRAYDON
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
LAGASSÉ
LAGIMODIERE

MARTIN
MAYER
MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
PALLISTER
PEDERSEN
REYES
SCHULER
SMITH (Southdale)
SMOOK
SQUIRES
STEFANSON
TEITSMA
WHARTON
WISHART
WOWCHUK
YAKIMOSKI..... 36

CONTRE

ALLUM
ALTEMEYER
FONTAINE
GERRARD
KINEW
LAMOUREUX
LATHLIN
LINDSEY

MALOWAY
MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)
SARAN
SMITH (Point Douglas)
SWAN
WIEBE.....15

La séance est levée à 16 h 25, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

La présidente,

Myma Driedger